L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI, 29 MAI 1884.

SPECTACLES, BALS, &c.

PAVILLON FARANTA.

Coin des rues Bourbon et Orléans.

Annonce Extraordinaire.

Engagement à un prix énorme de la grande Reine parisienne d'Opéra Bouffe à caractères.

Mlle Jeanne Delorme.

Cette actrice possède une magnifique voix, et ses charmes, manières et chic dont seule, la Parisienne est douée.

Elle chantera les plus récents morceaux de l'opéra-comique français. Le Signor veut plaire à tous ses habitués en n'engageant que des artistes émérites.
25 mai—

Aussi:

Engagement Extraordinaire du Rossignol Espagnole

SIGNORA DUPUY.

Cette dame chante en Espagnol, elle possède une voix d'une étendue extraordinaire, et elle est en effet la Prima Donna d'Espagne.

N'oubliez pas de venir l'entendre

WEST END.

Théâtre de l'Opéra du West End.

MARSHAL REDAN, Directeur.

1884........SAISON........1884

Commençant le DIMANCHE, 18 mai 1884
Tous les soirs et les Matinées du MERCREDI et SAMEDI.

Première représentation en ville de la grande Extravaganza d'Opéra Burlesque, intitulée:

PRINCE AMABEL,

Telle qu'elle a été représentée au Théâtre Royal St James, à Londres, en Angleterre,

75........ARTISTES........75

Engagés expressément pour cette représentation sous la direction de

MARLANDE CLARKE.

Le grand orchestre conduit par le
PROFESSEUR D'AQUIN.

Exécutera un choix de morceaux populaires avant et après la représentation.

Les convois du West End partiront de la ville toutes les quinze minutes après 4 heures du soir. Les billets dits de "commutations" sont maintenant prêts à être livrés.

15 mai—3m F. WINTZ, Surintendant.

OUVERTURE DU PRINTEMPS

—CHEZ—

GODCHAUX,

MARCHAND DE

VETEMENTS

—ET—

d'Articles de Toilette

POUR HOMMES,

81, 83 et 85 rue du Canal.

Lundi, 10 Mars 1884,

Nouvelles Marchandises faites ici

—A—

BAS PRIX.

Venez examiner nos Nouveautés

Ordres de la campagne sollicités.

Echantillons et mesures envoyés, sur ... 1 mars—

Consulat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition:

1—Une exposition universelle ... sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884....

6—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis..... à nommer des commissions afin d'organiser leurs sections à l'Exposition....

8—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traitées avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.

10—Au premier novembre 1884 ou avant, les commissions étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

15—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droits d'entrée.

18—La classification des objets exposés comprend les groupes suivants:

I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits bruts et manufacturés, métaux, minéraux et bois.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Œuvres d'arts.
X. Pisciculture

24—Tout les soins possibles seront pris pour protéger contre tout dégât, les articles exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage causé.......

31.—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées...... Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes......

32.—Toute force motrice dépassant le quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel......

34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

38—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition......

43—En temps utile le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont la connaissance intéressera les exposants.

44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.

SAMUEL MULLEN,
Chef des Installations.

Approuvé:
E. A. BURKE,
Directeur Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans:

Art. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance, aussitôt que possible, avec le Directeur Général........ (ils examineront) toutes les questions concernant (leurs) compatriotes, spécialement les matières ayant rapport à la distribution de l'espace et la préparation de chaque section nationale dans les édifices. Le Directeur Général ne correspondra donc pas directement avec les exposants étrangers et n'examinera aucune de leurs applications individuelles.

Art. 17—Toutes les applications étrangères pour l'admission, doivent être en accord avec une forme spéciale fournie par le Directeur-Général aux Commissions étrangères...... Des formes imprimées, conformes à ces règlements, seront fournies gratis......

E. A. BURKE,
Directeur-Général.
Approuvé: ED. RICHARDSON,
Président.

La Nlle-Orléans, ce 24 mai 1884.
Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

Dr. J. B. Perez
Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVEE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités se sont guéries promptement. Le Female Regulating Elixir du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Rampart.
mars—6m—1an

MaraisStreetSteam Brewery
H. F. STURCKEN,
30, 32, 34 et 36 RUE MARAIS,
Entre Canal et St-Louis.

DEMANDES.

On demande dans une famille catholique une dame capable de bien enseigner à deux élèves le français, l'anglais et la musique; ou le français, l'anglais et l'espagnol, sans la musique.

Bons gages; et s'il y a entente, un bon home sera assuré à une personne acceptable. Recommandations requises. S'adresser à A B C, Lock Box 88. 22mai—1sem

A vendre—Une Grocerie bien achalandée dans le Second District, pour cause de départ. S'adresser au bureau de l'ABEILLE
28 mai—7f

AVIS LEGAL.

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature pour voter une loi tendant à amender et à voter à nouveau la 48e subdivision de la section 1ère de la loi No 136 de 1880, dans la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Le dit amendement et vote à nouveau devant pourvoir au paiement des frais dudit témoignage au témoignage pris sténographiquement dans l'affaire, et pour fixer les dépenses ainsi que l'enregistrement du dit témoignage.
27 mai—27—3,10,17,24 juin

Avis.

Avis est donné qu'on s'adressera à la session actuelle de la Législature pour la passation d'une loi nommant un gardien des dossiers judiciaires en la paroisse d'Orléans, qui n'appartiennent à aucune des cours existant présentement en la dite paroisse, prescrivant les droits et devoirs du dit officier et réglant ses émoluments.
25 mai—5f en 30j.

AVIS LEGAL.

Avis est par le présent donné qu'à la session de l'Assemblée Générale de 1884, un bill sera présenté donnant permission à Kramer & Herman de poursuivre l'Etat comme subrogés de P. J. McGuirek, termier; pour avoir point la Maison d'Etat à Baton Rouge, Lne.
Nouvelle-Orléans, 18 mai 1884.
18 mai—5f en 30j

AVIS LEGAL.

Avis est par le présent donné qu'une demande sera adressée à la prochaine Assemblée générale pour le vote d'une loi autorisant la ville de la Nlle-Orléans à convertir, au gré des porteurs, des bons à prime en coupons et bons enregistrés, avec intérêt payable par trimestre ou semestre.
4mai—5f en 30j.

AVIS LEGAL.

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1884.

Avis est par le présent donné que, conformément à l'article 48 de la Constitution, une demande sera adressée à la Législature, pendant sa prochaine session, pour le vote des lois suivantes:

1° Loi fixant les salaires des députés du shériff criminel de la paroisse d'Orléans et pourvoyant au paiement des salaires du shériff criminel et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

2° Loi fixant les salaires du greffier aux minutes et des autres députés greffiers de la Cour criminelle de District pour la paroisse d'Orléans, et pourvoyant au paiement des salaires du greffier de la Cour criminelle de District et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

3° Loi pourvoyant au paiement par la ville de la Nouvelle-Orléans des honoraires fixés par la loi pour l'avocat de district de la paroisse d'Orléans et requérant que le budget de ladite ville soit amendé pour pourvoir au paiement de ces honoraires.
1 mai—6f en 30j

Avis.

Avis est ici donné de l'intention du soussigné de s'adresser à la prochaine Législature pour l'allocation d'une somme à lui due pour du savon fourni à l'Hôpital de Charité en 1871-72 et 73.

J. H. KELLER.
20avril—20 26—4 9 15 mai

AVIS LEGAL.

Il sera adressé à la Législature à sa session de cette année (1884), par les soussignés, une demande pour être autorisés à poursuivre l'Etat judiciairement pour services professionnels rendus, ou pour le vote d'une allocation en paiement des dits services, sur preuves bien établies, pour $44,000.

HORNOR & BENEDICT,
en liquidation.
28 avril—4 f en 30j

AVIS LEGAL.

Avis est par le présent donné que, conformément à l'article de la Constitution qui gouverne en pareille matière, je demanderai à la Législature de l'Etat de la Louisiane, qui se réunit en mai prochain, de prohiber l'assessment et la collection de taxes de levées de district dans le cinquième district municipal, ville de la Nlle-Orléans.
26 av—5fen30j N. TREPAGNIER.

AVIS LEGAL.

Avis public est donné par les présentes de l'intention de s'adresser à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, pour demander l'adoption d'un acte autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans à renouveler et à prolonger le paiement de sa dette pour le reliquat non payé des billets maintenant échus et exigibles, qui avaient été originairement fournis pour représenter une partie du prix d'achat du Parc de Ville, l'acte devant autoriser la ville de la Nouvelle-Orléans à émettre des certificats de dette, ou obligations, pour le montant des dits billets, avec dépens, honoraires et intérêts; les dits certificats devront porter intérêts au même taux que ledit reliquat de prix d'achat. L'acte portera cette prolongation de temps interrompra et suspendra la prescription, mais n'affectera, n'affaiblira, n'altérera en aucune façon, les obligations actuelles de la ville, relativement à la dite dette, ni les droits et les moyens légaux des détenteurs desdits billets sur la dette que les billets représentent. L'acte portera, aussi qu'en cas de retard, ou de défaut de paiement d'aucune partie du principal ou de l'intérêt des dits certificats de dette, les détenteurs seront réintégrés dans tous les droits et moyens légaux qu'ils possèdent maintenant les dits billets, et pourront réclamer et exiger le paiement de la dette avec dépens, honoraires et intérêts, de la même façon et avec les mêmes droits que si la prolongation n'avait pas été accordée, laissant, cependant, intactes l'interruption et la suspension de la prescription. L'acte portera aussi que les billets primitivement fournis seront conservés jusqu'à parfait paiement des dits certificats de dette, à émettre par la ville de la Nouvelle-Orléans, et devront servir à tous porteurs des dits certificats de la ville de la Nouvelle-Orléans, en cas de non paiement d'aucune partie du principal ou de l'intérêt des dits certificats, et dans l'éventualité de procès, ou procédures judiciaires, pour en obtenir le paiement; et autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans à lever une taxe pour le paiement de la dette représentée par les dits certificats. L'acte devra pourvoir au rachat de ladite dette, et autoriser ladite ville, le Bureau de Liquidation ou toute autre autorité compétente à faire ce qui sera nécessaire pour exécuter les dispositions de l'acte.

Nlle-Orléans 15 avril 1884.
18avril—aut3mai

Avis est ici donné à tous, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, au cours de sa prochaine session, une demande d'augmenter le traitement des Commissaires du Jury de la paroisse d'Orléans, et d'amender, dans ce but, la législation à ce sujet. 13avril—1m

VENTE DE BANQUEROUTE

TOILES ET COTONS A DRAPS

Damas pour table et belle Lingerie damassée pour table.

Couvertures de pianos, Nappes et Serviettes de damas.

Mous' quaires de bobinet, toutes largeurs.

Beaux BAS SOIE pour dames, couleurs assorties BAS Balbriggan.—CHAUSSETTES de Messieurs et un grand assortiment de

Parasols et demi-Ombrelles!

Ces marchandises sont toutes nouvelles et françaises (pas endommagées) achetées à une vente de banqueroute à New York, maison d'importation; et, afin de les écouler aussi rapidement que possible, nous les offrons bien au-dessous du coût d'importation.

On peut les examiner sur nos comptoirs du centre.

B. & W. CRONER,
Rue du Canal, 141, coin Bourbon.
30 mars—3m

BODLEY BROTHERS
Quartier-général de Voitures,
70, 72, 74 rue St-Charles.

Ont l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à bœufs, de pourtages, wagons à coton, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux matériaux pour voiture, graisse pour essieux moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et de les fermes extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.
12mai—1an

Médaille d'Or. Paris 1878 — Diplôme d'honneur Amsterdam 1878

BASILE BARES.

No 84 - - Rue Royale - - No 84

SEUL AGENT.

Venant d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gavan, de Paris, avec nouveau système Equilibre. Breveté pour la tenue de l'accord la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues aux conditions très avantageuses.
18nov—

V WEHRMANN

136........Rue Royale........136

Entre Toulouse et St-Pierre.

MERCERIE, PARFUMERIE, PAPETERIE, VARIETE, JOUETS D'ENFANTS.

Accordéons, Harmonicas, Cordes de Violon, Guitare, Zither, etc.

Machines à coudre neuves et de seconde main, fils, soie, aiguilles, huile et fournitures pour Machines à coudre.

Eventails pour tous genres de machines à coudre. Les plus simples, les plus faciles à adapter et donnant le meilleur résultat. Prix 75 cts.

V. Wehrmann, MECANICIEN de 13 ans d'expérience, s'occupe de la réparation de tous genres de Machines à coudre.

Fabrication de pièces sur commande.
Toutes les réparations sont garanties.
Plaquage en fer de formes pour cordonniers.
Inspection et réparation de machines à coudre à l'usage des chemisiers, cordonniers et fabricants de sacs. S'adresser au No 136 rue Royale
19mai—1an

LEVE & ALDEN, Agents des Voyageurs,
19 rue Camp, NEW ORLEANS.

On parle les langues française, allemande, espagnole, portugaise et italienne. Vente des billets des bateaux à vapeur et chemins de fer partant de New Orleans, Baltimore, New York, Boston et Québec, pour toutes les villes de l'Europe et aussi de tous les ports de l'Europe pour l'intérieur des Etats-Unis. Ventes des billets aux voyageurs pour l'Ile de Cuba, le Mexique, l'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud. Achetez vos billets ici, où vous recevrez toute information à désirer. 26fév—3m

L.S.L.

Prenez AVIS !

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

FERA A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 17 JUIN 1884,

UN

TIRAGE EXTRAORDINAIRE,

CLASSE F,

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION !
Pas d'ajournement !

PLUS D'UN DEMI-MILLION

de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE...... $150,000
UN GROS LOT DE...... 50,000
UN GROS LOT DE...... 20,000

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

Dans la matinée du

MARDI, 17 JUIN 1884.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000..		$150,000
1 .... de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
600 Lots de....	100.	60,000
1000 Lots de....	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit.......... 20,000

100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit.......... 10,000

100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit.......... 7,500

2,279 Lots s'élevant à........$522,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J A Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 en plus)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez les lettres enregistrées et faites mandats sur la poste (money orders) payables à

New-Orleans National Bank

New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

W. T. Hosmer versus Mme E. Adams.

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—No 5,146.—Mme E. Adams vs W. B. Stringfellow Fife contre le plaignant et en faveur de John T. Michel, Jr. Expert.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 9,872—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par les Honorables Cours ci-dessus mentionnées, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 10 juin 1884, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles, d'effets de maison, mobilier, etc, maintenant à mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
29 mai—29—juin 5,10

Mme Ellen Corcoran, veuve, etc., vs. Andrew Schmidt, Jr.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 11,211—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 1er juillet 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Première, Locust (anciennement Bolia) et Magnolia (anciennement Maunsel). La dite portion de terre est désignée par la lettre B sur un plan de voyer, fait par Louis H. Pilié député voyer, en date du 26 janvier 1883, et conformément au dit plan. La dite portion de terre mesure comme suit: commençant à une distance de quarante-sept pieds, quatre pouces de l'angle de l'intersection des rues Locust et Philip, elle a soixante-six pieds deux pouces de face à la rue Philip sur une profondeur de quatre-vingt-onze pieds huit pouces, entre lignes parallèles; la dite portion de terre est composée de tous les lots originaux désignés par les numéros trois et quatre et d'une partie du lot numéro deux, comme référence au dit plan annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville, le 22me jour de juillet 1861.

La propriété ci-dessus est la même qui a été transférée au bureau des transferts et donnée en paiement au défendeur dans cette affaire par John Untereiner, conformément à un acte passé pardevant Charles G. Andry, notaire, le 5 mars 1883.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
29mai—5, 12, 19, 26 juin—1 juil

Aristide Delvaille vs. Emile F. Schmid.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 11,431—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et avec le consentement des parties intéressées, je procéderai à la vente, à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 29 mai 1884, à 10 1/2 heures a. m., des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Le tout et principalement le contenu et les installations, etc, de la buvette et salon de bière que contiennent les lieux No 44 de la rue St-Charles, ensemble avec tous les meubles et effets mobiliers, etc, que contiennent les dits lieux, le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

2° Tous droits d'occupation des lieux ci-dessus mentionnés, servant comme buvette et salon de bière jusqu'au 30 septembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 mai—25 27 28 29

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. William Freret et Mme Veuve William Freret, William Alfred Freret, Fannie Freret et Frederick George Freret, possesseurs actuels.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 11,271—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 7 juin 1884, à midi, de la propriété et dépendances ci-après décrites, ensemble avec soixante-dix actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, maintenant réduit à soixante-six actions du dit fonds hypothécaire ici annexées, à savoir:

Un certain terrain, situé dans le faubourg Delord, marqué numéro dix-huit sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du 20me jour de décembre 1828, et annexé à un acte passé pardevant Felix De Armas, notaire, en date du 30 janvier 1829.

Le dit terrain mesure, au pied français, cinquante-et-un pieds sur la rue appelée le Cours des Tritons, cent treize pieds et deux tiers d'un pouce sur la ligne qui le divise du lot numéro dix-sept (17), cent quinze pieds onze pouces et un tiers sur la ligne qui le divise du lot numéro dix-neuf (19), et cinquante-et-un pieds et un pouce dans le fond, tel que le dit lot de terre est désigné sur le plan ci-dessus mentionné, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de deux cent dix dollars ($210), échéant le premier jour d'octobre 1884 et renouvelable, conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et la balance comptant. L'acquéreur assumera toutes les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire de Stanford W. Waters en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé pardevant Théodule Seghers, notaire en cette ville, le 2.. septembre 1838, avec l'acte de vente du shérif en cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
7mai—7 14 21 28 juin 7

Succession de Peter G. Kernbeck.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 11 077—En vertu d'un ordre de vente, en date du 23 mai 1884, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères sur les lieux ci-après désignés, VENDREDI, 6 juin 1884, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de meubles et autres effets mobiliers, etc., sur les lieux No 363 de la rue Dauphine, entre celles Broad et White, et conformément à un inventaire déposé dans l'affaire ci-dessus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25mai—25 27 31 juin6

Voss Bros vs Forchheimer Bros.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 9488—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères, à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 17 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Sixième District de cette ville, désignée sur le plan comme lot No 18 de l'îlet No 27, le dit îlet est borné par les rues Magazine, Camp, Constantinople et Marengo, et le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Constantinople sur une profondeur de cent-vingt pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 mai—17,24,31—7,14,17 juin

G. Happe vs F. G. Chamberlain.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 1318—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville SAMEDI 31 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et connu comme le lot numéro deux dans l'îlet numéro seize, borné par les rues Gasquet, Robertson, Canal et Villeré, conformément à un plan dressé par Pilié et Springbet, voyers, le 24ème jour de juillet 1838, annexé à un acte du 5 octobre 1839 passé pardevant D. L. McKay, anciennement notaire, acquis par Frederick G. Chamberlain de David Collie, par acte pardevant Andrew Hero Jr, notaire, en date du 11 octobre 1877. Ledit acte d'acquisition est enregistré au bureau des transferts, livre No 110, et mesure trente pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
29 avril—29,6,13,20,27,31 mai

Compagnie d'assurance Hibernia de la Nouvelle-Orléans vs. Ezekiel John Ellis.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 11,019—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 20 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain îlet de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le numéro soixante-trois à Hurstville, et borné par les Avenues St Charles et Nashville et les rues Cornelius et Arabella, sur un plan de B Buisson, en date du 17 mars 1837, déposé en l'étude de E. Barnett, anciennement notaire en cette ville. Le dit îlet mesure deux cent quatre-vingts pieds quatre pouces de face à l'Avenue St Charles, quatre cent vingt-six pieds quatre pouces sur la rue Arabella, deux cent quarante pieds de face à la rue Cornelius et trois cent soixante-dix-sept pieds huit pouces de face à l'Avenue Nashville.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire de James E Zunts, par acte pardevant W H. Pascoe, notaire, le 19 juillet 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans
20 mai—20,27—3,10,17,20 juin

Succession de J. B. Gauivet alias Guénivet.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 11,171—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK,
Greffier.
27 mai—27, 31, 5 juin

Succession de Nano O'Leary, épouse décédée de Daniel P. Murphy.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 11,371—Division D—Attendu que Daniel P. Murphy, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Nano O'Leary, épouse décédée de Daniel P. Murphy, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
27mai—27,31, 5 juin

VENTES A L'ENCAN.

VENTES PAR LE SHERIF

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Françoise Delphine Esnoul Livaudais et (Pierre S. Wiltz Jr., administrateur public, en possession actuelle)

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 9770—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 28 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rue Casacalvo, entre Union et Française. Le dit lot mesure au pied français, 30 pieds de face à la rue Casacalvo, 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné sur un côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à F. D'Hémécourt, et sur l'autre côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à Jean Baptiste Anatole.

Ensemble avec trente-trois actions maintenant réduites à trente-et-une actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, y attachées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de soixante-deux piastres ($62) échéant le 1er mars 1885 et renouvelable selon la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et la balance comptant. L'acquéreur assumera toutes les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire de Françoise Delphine Esnoul Livaudais en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé le 28 septembre 1836, avec l'acte du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
27 mai—27—3,10,17,24,28 juin.

Succession de Christian Haindel.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 1160—En vertu d'un writ de fieri facias contre Louis Haindel, tuteur datif des mineurs dans cette affaire et en faveur du plaignant (in rule) Martin Haindel, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 24 juin 1884, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain terrain numéro quatorze, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet numéro dix-neuf, borné par les rues Joséphine, St-André, Laurel et Live Oak; le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de cent pieds.

2° La moitié indivise d'un certain terrain numéro trois, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No. 48, borné par les rues Sixième, Septième, Laurel et Live Oak; le dit lot mesure trente-trois pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds.

3° La moitié indivise d'un certain terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet numéro quarante-sept borné par les rues Septième, Huitième, Laurel et Live Oak, le dit lot mesure vingt-six pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de trente-six pieds entre lignes parallèles, et à cette distance de la rue Septième le dit lot se rétrécit en largeur, entre lignes parallèles, quatre-vingt-neuf pieds à la ligne du fond où il mesure six pieds de largeur, d'après un plan de Moellhausen en date du 4 mai 1846, déposé en l'étude de L. Hermann, ci-devant notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
22mai—29—5 juin 12 19 24

New Orleans Insurance Association versus James A. Jerda.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 11,448.—(Transféré de l'ancienne Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, No 8,266.)—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI 25 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Plauché, Kerlerec, Villeré et Columbus et désignés par les numéros un et deux sur un plan annexé à un acte passé pardevant G. LeGardeur Jr. notaire, le 7 septembre 1871, conformément au dit plan les dits deux lots mesurent, au pied américain, comme suit, à savoir: Le lot numéro deux aura trente pieds de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes sur la ligne vers la rue Villeré, cent soixante pieds cinq pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de division du lot numéro un, et vingt-neuf pieds quatre pouces et trois lignes de largeur dans le fond. Le lot numéro un touche au lot ci-dessus décrit, mesure trente pieds un pouce et sept lignes de face à la rue Kerlerec, cent soixante pieds cinq pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de division du lot numéro deux, cent cinquante pieds ... pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de l'autre côté et vingt-neuf pieds quatre pouces et trois lignes de largeur dans le fond.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire de E. F. Mioton, par acte passé pardevant G. LeGardeur, Jr. notaire, le 7 septembre 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans
24 mai—24,31—juin 7,14,21,25

Chas Lafitte versus Rév. Jeremiah Blackstone, comme représentant de la Second Free Will Baptist Church.

Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans—No 4050—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et l'Allée Natchez, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 14 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Marigny, Urquhart, Morales et Mandeville, mesurant trente deux pieds de face à la rue Urquhart sur une profondeur de cent soixante pieds ou à peu près, le dit lot forme une portion du lot de terre désigné par le numéro onze sur un plan dressé par J. F. Pilié, voyer, en date du 11 avril 1835 et attaché à un acte du 23 août 1835, pardevant T. Seghers, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot de terre est borné sur le côté le plus près de la rue Mandeville par la balance du lot numéro onze.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
13 mai—13,20,27—juin 3,10,14

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de F. O. Boyle.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 6,266—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par C. J. Leveque et W. J. Hodgson, exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
28mai—28 1 6 juin.

Succession de John Machine

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 11,475—Division —Attendu que P. S. Wiltz Jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Machine, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK,
Greffier.
28 mai—28—16 juin

Succession de Auguste Valière Cronselles.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 11,212—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Emile Garnier, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier
23 mai—23 27 1 juin

Succession de Mme Charlotte Piffet.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 10,441.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par L. L. Levy et Joseph Mighell, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
22 mai—22,27,31

Pilcher Brothers et William et Charles H. Pilcher vs. leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 10,792—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de Pilcher Brothers et William et Charles H. Pilcher et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Louis Grunewald, syndic en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
21 mai—21 25 30

Succession de Maurice Veit.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 9,908—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent avoir) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz Jr. exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
24 mai—24,29, 1erjuin

Succession de Louis Emile Martin.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 4497 — Division — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James Moulton, tuteur des mineurs de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
20mai—20 24 30

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois et vaste terrain dans le Quatrième District.

Dans l'affaire de Heinrich Arbiter et als vs Barbara Nuss.

No 11,258—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Par GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 28 juin 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un jugement rendu le 20 mai 1884, et signé le 24 mai 1884, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée. Il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies et servitudes y attachés ou y appartenant en quelque sorte, et situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annunciation, Laurel, Jackson et Joséphine, mesurant d'après un plan de L. Eisenstein, voyer, en date du 8 septembre 1883 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Annunciation, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une résidence en bois, à un étage, désignée par le No 401 rue Annunciation.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la portion à crédit à un et deux ans en billets spécialement garantis par hypothèque et privilège du vendeur, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement final, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection, les améliorations seront tenues assurées et la police transférée au porteur des billets, et l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1884 en sus du prix de la vente. Dix pour cent du prix d'acquisition, comptant, seront exigés de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. B. Whitaker, notaire aux frais des acquéreurs.
28 mai—28,31,7,14,21 28 juin

Propriété rémunérative.

Maison à deux corps de logis, rue Marais,

Entre Bienville et Conti.

Par GIRARDEY & MACON—Encanteurs—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 31 mai 1884, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, il sera vendu

La jolie et confortable résidence (cottage) en bois, avec mansarde, désignée par les Nos. 72 et 74 rue Marais, dans l'îlet borné par les rues Marais, Trémé, Bienville et Conti

Le terrain mesure 31 pieds 8 pouces de face sur 114 pieds de profondeur. Chaque corps de logis contient cinq chambres, en sus de la cuisine qui est séparée du corps principal de logis. La propriété est louée à raison de $24 par mois sans bail

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de 1 et 2 ans pour billets spécialement garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, portant les clauses usuelles de 8 pour cent par an d'intérêt, 5 pour cent honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance, les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix de la vente, et paieront 10 pour cent au comptant sur le prix de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Octave de Armas notaire, aux frais de l'acquéreur.
22mai—à la vente.

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—No 10,756.

Patrick J. Kennedy vs. ses créanciers.

Aux créanciers de Patrick J. Kennedy et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Walter Turnbull un notaire, le 2me jour de juin 1884, à 10 heures A. M., pour considérer et agir sur une demande pour un répit.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de ladite Cour.
Nlle Orléans 28 avril 1884.
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
29 avril—3 f mine le 2 juin

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Wm Spreen Co., vs. leurs créanciers. — No 11,438. Cour Civile de District Division D.

ORDRE DE COUR—Il est ordonné que la cession ici faite par l'insolvable maison sociale Wm Spreen & Co., soit acceptée au profit de leurs créanciers. Qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable raison sociale soit appelée LUNDI, le 23ème jour de juin 1884, au bureau de E J. Blanchard, un notaire en cette ville, comme il est pourvu par la loi, et que J. B. Ferguson, Esq, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que toutes procédures contre la dite raison sociale et contre ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans 22 mai 1884
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23 mai—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Lewis F. Dow vs. Ses créanciers. — No. 11,240. Division E.

ORDRE DE COUR.

Que cette pétition supplémentaire soit enregistrée et la cession de biens du pétitionnaire Lewis F. Dow soit acceptée par la Cour au profit de ses créanciers. Il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Wm H. Seymour, notaire, en cette ville, SAMEDI, 31 mai 1884, à 11 heures du matin, pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic. En attendant, toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens seront suspendues.

Nouvelle-Orléans 1 mai 1884
(Signé) HENRY L. LAZARUS Juge.
Pour copie conforme
Jas D. Rankin Député Greffier.
21 mai—3 fois en 10 jours

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 11,209

Louis Sherman vs. ses créanciers.

Aux créanciers de Louis Sherman et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause au bureau de Paul Reusch, Esq., un notaire le 4ème jour de juin 1884 à 11 heures du matin, pour délibérer sur les affaires du dit Louis Sherman et pour nommer un syndic

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, Juges de la dite Cour.
Nlle-Orléans, ce 21 mai 1884.
JAS. D. RANKIN.
22 mai—3fen10j Député-Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

John J. McGinnis vs. Ses Créanciers. — No 11,348. Division A.

Ordre de Cour. Que la cession de la propriété du pétitionnaire John J McGinnis soit et est acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers soit tenue et convoquée pardevant Charles Rolle, Esq, notaire, le 12me jour de juin 1884, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic, et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit John J. McGinnis soient suspendues.

Il est en outre ordonné que Bernard Titche, Esq avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents

Nlle-Orléans, 9 mai 1884.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
Jas. D. Rankin, Député-Greffier.
11mai—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

H. Loubat, vs. Ses Créanciers. — No 10,969. Division C.

Ordre de Cour—

Aux créanciers du dit Hilaire Loubat et toutes les autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent avis requis d'assister à une réunion des créanciers du dit Hilaire Loubat qui sera lieu pardevant John L. Lareche, Esq, notaire en cette ville, le Jeudi, 5 de juin 1884, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit Hilaire Loubat, élire un syndic et dans l'intervalle que toutes les procédures judiciaires contre la personne et ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1884.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
JAS. D. RANKIN. Dy Greffier.
4 mai—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Munroe et Casey vs. leurs créanciers. — No 11,268. Cour Civile de District. Division C.

Ordre de Cour—La cession des biens des pétitionnaires, sous la raison sociale de Munroe & Casey, composée de Simon F. Munroe et John Casey, est, par le présent avis, acceptée par la Cour au profit de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu, pardevant Andrew Hero Jr., notaire, LUNDI, le 2me jour de juin 1884 à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et choisir un syndic; et que, dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits insolvables, la raison sociale de Munroe & Casey, soient suspendues, et que J. H. Ferguson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 2d avril 1884.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
Jas. D. Rankin, Député-Greffier.
1mai—1 15 22 juin2

George T. Lathrop vs. Ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 8863—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de George T. Lathrop et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par E. H. Levy syndic provisoire dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
22 mai—22 27 31

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

P. E. Farrasin & Krebs et P. E Farrasin & Armand D. Krebs, individuellement, vs. Leurs créanciers. — No 11,251, Division D.

Ordre de Cour.—La cession de la propriété des pétitionnaires de la raison sociale de P. E. Farrasin & Krebs, et Pierre E. Farrasin et Armand D. Krebs, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, est acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée de leurs créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant Charles Rolle, Esq, notaire, SAMEDI, le 31e jour de mai 1884, à 11 heures A. M., dans le but de prendre en considération les affaires des dits pétitionnaires, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits P. E. Farrasin & Krebs et Pierre E. Farrasin et Armand D. Krebs soient suspendues, et que N. Vignaud, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 28 avril 1884
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier
29 avril—3f en 10 jrs

VENTES A L'ENCAN'

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles nouveaux.

Un grand assortiment de meubles de chambres à coucher, garde-robe, lit à la Victoria, bureau de toilette, jeux de chaises en rotin et en bois, glace, cadres à ressorts, articles de toilette, etc., etc.

Dans l'affaire de Wm Spreen & Co. vs. ses créanciers

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 11,438.

En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 mai 1884, je procéderai à l'encan LUNDI, le 9 juin 1884 à 10 1/2 heures du matin au No 606 rue Magazine, entre St-André et Joséphine—Le contenu du dit magasin de meubles.

Conditions—Comptant sur les lieux.
JULES A. A. ROUSSEAU,
28 mai—28—6 9 juin Encanteur.

PAR JAS. P. GUINAULT

Résidence en bois à étage à deux corps de logis sur l'Avenue de la Louisiane dans un charmant voisinage.

Blanche Beebe vs. Estelle Beebe et al. No 9,410.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

Vente pour effectuer un partage.

Par JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 28 juin 1884, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 24 mars 1884 et signé le 4 avril 1884. La propriété suivante, savoir:

Trois lots de terre ainsi que les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par l'Avenue de la Louisiane, et les rues Toledano, Coliseum et Prytania, désignés par les Nos. 8, 9 et 10 de l'îlet No 17, lesquels trois lots de terre mesurent ensemble 86 pieds de face à l'Avenue de la Louisiane sur 128 pieds de profondeur. Les bâtisses et améliorations qui en dépendent consistent en une maison de résidence en bois à étage à deux corps de logis, couverte en ardoises, construite à distance de la rue et ayant verandah sur le devant et galeries sur les côtés, chaque corps de logis renferme salon double, salle à manger, office, cuisine, lieux d'aisances et cabinet au rez-de-chaussée et au-dessus, quatre chambres à l'étage supérieur de la maison, chambre à bain, un grand hangar couvert en ardoises ayant quatre chambres, deux citernes, cour carrelée, etc., etc. Le tout d'après le plan qui sera exhibé à la Bourse.

Conditions: Un tiers comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets divisés par coupons à la convenance des héritiers, garantis par hypothèque et portant 8 0/0 d'intérêt de date jusqu'à parfait paiement. La propriété devra être maintenue assurée et la police d'assurance transférée jusqu'au paiement définitif des billets. L'acte de vente devra contenir la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des dits billets ainsi que se soumettre à toutes les clauses de sécurité d'usage. L'acheteur assumera en sus du prix d'adjudication, les taxes d'Etat et de ville dues et exigibles en 1884

Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur sur le prix d'adjudication pour garantir la vente.
27 mai—27 31—juin 7,14,21 et 28

Belles vaches laitières.

Par JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI 29 mai 1884, il sera vendu à 11 heures du matin, sur le chemin de la métairie en face du Parc, près du café de Jean Marie Faux.

La vacherie de M. Jean Miramon, comprenant—

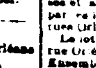

35 belles vaches laitières, 25 avec de jeunes veaux et les autres sur le point de vêler.

2 taureaux, 1 cheval et 1 charrette à lait.

Aussi—18 cochons.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, de $50 à $100 trois mois, et au dessus de $100, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 27ma—

Placement avantageux.

Vente positive pour cause de départ d'une jolie résidence en briques divisée en deux corps de logis, rue Orléans Nos 122 et 124, près du Marché Trémé et de la Place d'Armes.

Deux jolies petites résidences rue St-Pierre, Nos 171 et 173 entre les rues St-Claude et Trémé.

Par JAS. P. GUINAULT, encanteur. Bureau Bienville et Passage de la Bourse. SAMEDI 31 mai 1884, il sera vendu, à midi à la Bourse d'encan de l'Hotel St-Charles, rue St-Charles—

Trois lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, désignés par les lots A, B, C, dans l'îlet compris entre les rues Orléans St Pierre St-Claude et Trémé.

Le lot A mesure 45 pieds 6 pouces de face à la rue Orléans sur 75 pieds 6 pouces de profondeur. Ensemble, une jolie résidence en briques divisée en deux corps de logis, ayant huit chambres dont quatre dans la mansarde, cabinets, galerie fermée derrière et deux cabinets. Cuisine en briques de quatre chambres, cour carrelée, citerne, hydrant à chaque locataire, lieux d'aisance, etc., etc. Gaz dans la maison principale. Le tout loué $36 par mois.

Les lots B et C mesurent, chacun, 23 pieds 2 pouces de face à la rue St-Pierre sur 40 pieds 6 pouces de profondeur. Les bâtisses sur les lots B et C consistent en une maison en bois couverte en ardoises, en très bon état, ayant deux chambres, cuisine, lieux d'aisance, citerne, etc. Louées chacune $10 par mois.

Voir les plans exposés à la Bourse.

Conditions—1/3 comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et huit pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage. Les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1884 seront à la charge des acquéreurs, en sus du prix de vente.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs sur le prix d'adjudication, afin de garantir la vente.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs. 24mai—

Succession de J. B. Trescazes.

Propriétés situées dans le Premier, Second et Sixième Districts.

Deux propriétés rue Philippe, entre les rues St-Denis et St-Patrick, Nos 400 et 404.

Deux lots de terre avec bâtisse formant encoignure aux rues General Taylor et Annunciation

Trois petites résidences rue St Pierre, Nos. 299, 307 et 310.

21 actions de la compagnie des Water Works.

20 actions de la compagnie d'assurance de l'Association de la Nouvelle-Orléans.

Un billet de $10 de l'Union Française payable à dix ans de date et portant cinq pour cent d'intérêt.

Par JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureaux Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 31 mai 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St. Charles, rue St. Charles, au plus offrant et dernier enchérisseur, les propriétés suivantes, savoir:

Premier District.

1° Deux lots de terre dans l'îlet compris entre les rues Philippe, St Denis, St-Patrick et Première, désignés par les lettres A, et B.

Le lot A mesure 40 pieds de face à la rue Philippe sur 91 pieds 8 pouces de profondeur. Ensemble une maison double en bois d... deux corps de logis, ayant galerie sur la façade, quatre chambres hangar, citerne, lieux d'aisance, etc.

Le lot B mesure 40 pieds 1 pouce de face à la rue Philippe sur 91 pieds 8 pouces de profondeur. Ensemble une maison double en bois couverte en ardoises, ayant quatre chambres, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

Sixième District.

2° Deux lots de terre formant encoignure aux rues General Taylor et Annunciation, lesquels lots de terre mesurent ensemble 55 pieds 10 pouces de face à la rue Annunciation sur une profondeur et façade à la rue General Taylor de 120 pieds. Ensemble une maison en bois ayant quatre chambres un grand hangar, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

Second District.

3° Un lot de terre dans l'îlet compris entre les rues St-Pierre, Orléans, Dertigny et Roman, mesurant 27 pieds de face à la rue St-Pierre sur 57 pieds 2 pouces 7 lignes de profondeur. Ensemble une maison en bois couverte en ardoises ayant quatre chambres, cuisine hors de quatre pièces, cour carrelée, citerne, lieux d'aisance, etc.

4° Un lot de terre situé dans le même îlet que la propriété ci dessus décrite, mesurant 27 pieds de face à la rue St-Pierre, sur 57 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur. Ensemble une maison en bois couverte en ardoises ayant deux chambres, cuisine double, citerne, hangar, etc.

5° Un lot de terre, situé dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Promenade Carondelet, Derbigny et Roman, lequel lot mesure 27 pieds de face à la rue St. Pierre sur 104 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 7, 109 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne opposée et 27 pieds 6 lignes de largeur sur la ligne du fond

Ensemble une maison en bois couverte en ardoises, ayant deux chambres, un cabinet, galerie derrière et hangar à laver, cuisine double, hangar, deux citernes, lieux d'aisance, etc. Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Actions.

21 actions de $100 chaque de la Compagnie des Water Works.

20 actions de $30 chaque de la Compagnie d'Assurance de l'Association de la Nouvelle-Orléans.

Un billet de $10 de l'Union Française, payable dix ans après date, (1er janvier 1882) portant 5 pour cent d'intérêt de date à échéance.

Conditions—Pour les actions, comptant, sur les lieux avant le transfert.

Pour les propriétés—Un tiers ou davantage comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs assumeront, en sus du prix de vente, les taxes d'Etat et de ville, payables en 1884.

Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 0/0 comptant sera exigé des acheteurs sur le prix d'adjudication afin de garantir la vente.
21 mai—21 24 27 29 31

Terrain d'encoignure, faisant face au Lac Pontchartrain et près de l'Hotel Washington.

"Succession de John Scanlon."

Par JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 juin 1884, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hotel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 14 mai 1884.

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans la ville de Milneburg, paroisse d'Orléans. Lequel lot de terre forme encoignure aux rues Français et Columbia, mesurant mesure française 30 pieds de face à la rue Columbia sur une profondeur et façade à la rue des Français de 130 pieds.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes d'état et de ville dues en 1884.
30 mai 20 27 juin 7 14 21.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES DANS LE TROISIEME DISTRICT

Le Stonewall Jackson Hall,

rue des Champs-Elysées.

Terrain de valeur

à l'arrière de la rue Decatur.

Maison-cottage en bois

avec deux terrains rue Musique.

Le cottage à double corps de logis,

No 541 rue Bourbon, près Claiborne.

La maison-cottage en bois,

avec deux terrains rue Derbigny.

Un cottage à double corps de logis

touchant à cette dernière propriété.

Un cottage en bois et pharmacie,

vis-à-vis le marché St-Bernard, Rue Claiborne.

Succession de LOUIS FIX, décédé.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

A trois ans de crédit.—A l'encan.

Par W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau 13 rue Carondelet—SAMEDI, 31 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division E, date du 26 avril 1884, Docket No 10 668, pour compte de la succession de Louis Fix, décédé, il sera vendu à l'encan—

Propriété dans le Troisième District.

L'ancien United-States Hotel, maintenant Stonewall Jackson Hall, rue des Champs-Elysées.

1° Un certain lot de terre de valeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Chartres et Decatur, mesurant 40 pieds 11 pouces de face à la rue des Champs-Elysées sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces.

Les améliorations consistent en la bâtisse en briques à trois étages, avec vérandahs en fer, connue sous le nom de Stonewall Jackson Hall, et autrefois sous celui de United States Hotel, occupée par Mme Caldwell, ayant un vaste magasin au rez-de-chaussée, une salle de bal et une salle de réunion au premier, cinq grandes chambres avec vestibules au second, avec une bâtisse en briques à deux étages à fond ayant sept chambres, grande cour, citerne hydrant, lieux d'aisance, écuries au fond et appareils à gaz partout.

Cette propriété est fort convenable pour servir de lieu de réunion aux sociétés ou loges. Elle se trouve en face du dépôt du chemin de fer de Pontchartrain, à un îlet du ferry du chemin de fer Morgan Texas, à deux îlets seulement de l'Hôtel des Monnaies des Etats-Unis, et à six îlets du marché français.

2° Un autre lot de terre, avec les hangars et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et le même îlet que la propriété ci-dessus décrite et la touchant dans le fond; ce terrain mesure 27 pieds 10 pouces de face à la rue Decatur sur une profondeur de 70 pieds 4 pouces 4 lignes.

3° Deux lots de terre dans la rue Musique, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district dans l'îlet No 150, formé par les rues Musique Girod, Urquhart et Des Arts, désignés par les Nos 23 et 24, lesquels se touchent et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Musique sur une profondeur de 120 pieds

Les améliorations consistent en une maison cottage en bois composée de deux chambres, avec cuisine, cave, lieux d'aisance, etc. et un joli potager. Un des terrains est vague, c'est un bon endroit pour bâtir le site n'étant éloigné que d'un demi-îlet de la station des chars de la rue Claiborne.

Propriété dans la rue Bourbon.

4° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Bourbon (autrefois Bagatelle), Roberston (autrefois St. Jean Baptiste), Claiborne et St. Antoine, désigné comme le No 3 et mesurant 30 pieds 8 pouces de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 110 pieds

Les améliorations consistent en un cottage à double corps de logis, connu comme le No 541 rue Bourbon, ayant deux chambres, avec cuisine de chaque côté, cour, puits etc. La propriété est dans le voisinage des chars de la rue Claiborne.

Propriété dans la rue Derbigny.

5° Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet No 27 borné par les rues Derbigny (autrefois Prosper), Claiborne, St. Antoine et Annette, désignés par les lettres A et B, ils se touchent et mesurent chacun 31 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Derbigny sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces 2 lignes.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à six trois chambres, avec cuve et puits, un d... lot est vague et est convenable pour y bâtir, étant éloigné d'un îlet du City Railroad.

DANS LE MEME ILET.

6° Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et le même îlet que la propriété ci-dessus décrite et désignée par la lettre H, mesurant environ 32 pieds 2 lignes de face à la rue Derbigny sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 2 lignes.

Les améliorations consistent en une maison en bois à double corps de logis, ayant deux chambres avec cuisine des deux côtés, cave etc. La propriété n'est qu'à deux îlets du City Railroad

Propriété dans la rue Claiborne.

7° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Lamarque et Lapeyrouse, désigné par le No 7 et mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur d'environ 106 pieds 10 lignes

Le mesurage ci-dessus de toutes les propriétés est plus ou moins entre lignes parallèles et de mesure américaine, conformément aux plans que l'on peut voir au lieu de la vente.

Les améliorations du lot décrit dans le paragraphe No 7 consistent en une maison en bois à un étage, avec vestibule, hangar et entourage et elle est occupée par une pharmacie. La maison a cinq chambres, avec cuisine le fond, cave, lieux d'aisance, etc., elle est située vis-à-vis le Marché St. Bernard, et la propriété est connue comme celle de M. L. N. De Quercy. Une double voie de chemin de fer de rue passe devant la propriété.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un, deux et trois ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, les billets seront garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur. Les propriétés devront être assurées pour leur pleine valeur et les polices transférées au vendeur. Un intérêt de 5 pour cent est stipulé pour payer les frais d'avocat et autres dépenses en cas de poursuites judiciaires, et toutes les autres garanties ordinaires devront être fournies. Les acquéreurs assumeront, en outre du prix d'adjudication, le paiement des taxes dues et exigibles en 1884, et auront à faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente pardevant John R. Legier, notaire, aux frais des acquéreurs.
29 avril—29—4, 11, 18, 25 et 31.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix pour bâtir.

Près du Parc Supérieur de la ville, à un îlet au-dessus de la Bâtisse de l'Exposition, rue Magazine.

Succession de Robert Moores et de Cora A. Moores, son épouse.

Dossier No 9784—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente à l'encan pour du comptant.

Par W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juin 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 18 janvier 1884, Dossier No 9784, dans l'affaire des successions de Robert Moores et de sa femme, Cora A Moores, née Caward, tous deux décédés, consolidées, il sera vendu à l'encan—

Un certain terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 17, borné par les rues Chestnut Market, Magazine ou Fouché et Broadway (anciennement South Market), désigné comme le lot No 1, et mesurant 23 pieds de face sur chacune des rues Chestnut et Broadway, sur une profondeur et façade sur la rue Fouché ou Magazine de 210 pieds et formant les encoignures des rues Chestnut et Fouché et de Broadway et Fouché, et faisant face aux trois des dites trois rues. La rue Fouché est la continuation de la rue Magazine, et cet emplacement est définitivement choisi pour les bâtisses de l'Exposition qui se trouvent immédiatement en face de ces terrains et près du dit Parc Supérieur et offre une rare chance pour bâtir soit pour une pension ou un café.

Conditions: comptant en passant la vente. 10 pour cent seront payés comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant John G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur et qui assumera les taxes dues et exigibles en 1884, en sus de son adjudication.
6 mai—4 11 18 25 31 juin 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux cottages doubles à Alger, sur la rue Alix, entre Olivier et Valette.

Succession d'Edward Cahill, décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No. 10,... .

A l'encan au comptant.

Par W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No. 13 rue Carondelet—LUNDI, 26 mai 1884, à midi, à la Bourse Barrett's Ferry, près du débarcadère des ferrys du premier et second districts, à Alger, Cinquième District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C en date du 24 avril 1884, dans l'affaire de la succession d'Edward Cahill décédé, dossier No 10,930, il sera vendu à l'encan—

Deux terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de cette ville (Alger), dans l'îlet No 81, borné par les rues Alix, Elias, Olivier et Valette, désignés par les Nos 28 et 29 qui se touchent et mesurent comme suit: Le lot No 28 mesure 30 pieds de face à la rue Alix sur une profondeur de 113 pieds et le lot 29 mesure 30 pieds de face à la rue Alix sur une profondeur de 113 pieds 11 pouces. Le tout entre lignes parallèles, au pied américain, conformément à un plan qui pourra être vu à la Bourse.

Les améliorations consistent sur le lot No 28 d'un cottage en bois à deux corps de logis, maison connue comme les Nos 93 et 93 1/2 rue Alix et ayant 1 chambre et cabinet de chaque côté, bâtisses dans le fond avec 2 chambres, cave, lieux d'aisance, arbres fruitiers, etc. Sur le lot No 29 il y a un cottage en bois à deux corps de logis connu comme les Nos 91 et 91 1/2 de la rue Alix, près la rue Olivier, ayant de chaque côté 3 chambres et 1 cabinet, cave, hangar lieux d'aisance, etc.

Conditions—Comptant. Au moment de livrer les titres 25 pour cent seront requis au comptant sur les lieux pour lier la vente. Les acquéreurs assumeront en sus de leur enchère les taxes dues et exigibles en 1884

Actes de vente pardevant John LeMonnier, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
25 avril—25,27—4,11,18,25 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE A L'ENCAN.

JOHN'S RESTAURANT,

Rue du Canal, à côté du Grand Opera House.

Succession de John Strenna.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D., No 9,084.

Par SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur, Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, le 31 mai 1884, à 11 heures du matin, au John's Restaurant, rue du Canal, à côté du Grand Opera House, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, en date de 16 mai 1884, (à moins que le dit restaurant n'ait été vendu précédemment à l'amiable) je procéderai à la vente à l'encan de la propriété suivante, à savoir—

Tout le contenu du restaurant à côté du Grand Opera House, rue du Canal, et connu comme le John's Restaurant, avec les installations, la clientèle et le terme non expiré du bail, l'acquéreur assumant le paiement du loyer pour le terme non-expiré du bail, et toutes les clauses et conditions du bail.

La dite vente sera faite, en bloc de tout le contenu du restaurant et installations, la clientèle, et le terme non expiré du bail, et dans le cas où il ne se présenterait pas d'acquéreur, j'offrirai au même endroit et à la même vente toutes les installations, la clientèle, le terme non expiré du bail, etc. séparément ou en lots.

Conditions—Comptant
18 mai—18,20,24,28 31

Propriété du Troisième District

Vis-à-vis du Morgan's Louisiana and Texas Rail Road Depot,

Rue Levée, entre les rues Champs-Elysées et Marigny.

Succession de Jose Barba.

No 10,424—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Par SPEAR & ESCOFFIER Placide J Spear, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI 14 juin 1884 à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 avril 1884, pour le compte de la dite succession, à savoir

Trois certains terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Marigny, Victoire et Champs-Elysées désignés par les Nos 4, 5 et 6 sur un plan dressé par C. A. DeArmas, député voyer général, en date du 9 novembre 1850, déposé en l'étude de Philippe Lacoste, anciennement notaire en cette ville, les dits lots mesurent au pied américain, à savoir, le lot No 4, 16 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la dite rue Levée; le No 5, 16 pieds 11 pouces de face à la rue Levée; le lot No 6, 17 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Levée sur une profondeur à chacun de ces lots de 62 pieds 10 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent lesquelles comprennent une bâtisse en briques à un étage divisée en trois corps de logis, avec deux chambres de chaque côté, et une bâtisse en briques à un étage dans le fond, avec une chambre de chaque côté.

La dite propriété a été acquise par le dit en José Barba de Samuel Marx, par acte passé le 13 décembre 1859 pardevant Philippe Lacoste, notaire, et enregistré au bureau de transfert, Livre 79 folio 483

Termes et conditions—Une moitié ou plus au comptant, le reste à un crédit de un an au choix de l'acquéreur, et portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les dits billets seront garantis par privilèges et lieux de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété. L'acte de vente contiendra les clauses usuelles de non aliénation, vente sans estimation, 5 pour cent d'honoraires d'avocat etc, etc. L'assurance devant correspondre avec le montant des billets et le transfert de la police etc. L'acquéreur assumera en sus du prix de son adjudication les taxes de ville et d'Etat de 1884 et un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'acquisition sera requis par les encanteurs au moment de la vente. Acte de vente pardevant E. Drouet notaire, aux frais de l'acquéreur
10 mai—10 17 24 31—juin 7 14

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois sites de choix pour bâtisse,

Coin des rues Canal et Galvez, et

Trois bâtisses à deux corps de logis

Rue Galvez

Mme Augusta L. Hyams vs. Ingram R Hyams et als.

No 10,154—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente en partage et au comptant.

Par HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI 31 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans la susdite affaire, rendu le 17 avril 1884, par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la cour et signé le 8 avril 1884, il sera vendu à l'encan—

Six lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le ... district, dans l'îlet borné par les rues Canal, Dumaine, Galvez et Miro, désignés par les Nos. 19 à 24

Les lots 19 et 20 ont chacun 28 pieds 10 pouces de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 21 à 24 du lot 21 mesure de face à la rue du Canal sur une profondeur et façade à la rue Galvez de 114 pieds.

Le lot No 22 a 28 pieds 5 pouces de face à la rue Galvez sur 13 pieds 3 pouces de profondeur et trois lignes sur le ... Le lot No 23 a 28 pieds 4 pouces et le lot No 24 a 28 pieds 5 pouces de face à la rue Galvez à une profondeur chacun de 1...0 pieds 3 pouces et 3 lignes en ... lignes parallèles. Sur ces lots décrits en dernier lieu, sont bâtis trois cottages en bois à un étage et à deux corps de logis, avec chambres de chaque côté. Chaque lot a rapporté séparément.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1884, et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John G. Eustis notaire.
30 avril—30—10 17 24 31 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage sur la rue Vallette à Alger.

Succession de Patrick James Courtney No 10 2..8

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Par HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet, LUNDI 9 juin 1884 à midi et demi, à la Bourse d'encan du Ferry Barrett au débarcadère des ferries du Premier et du Deuxième District à Alger, Cinquième District, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 6 mai 1884, il sera vendu à l'encan—

La propriété cottage No 37 rue Vallette, à Alger, maintenant Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Vallette, Peter, Olivier et Delaronde; le lot mesure 26 pieds 1 pouce de face à la rue Vallette sur une profondeur de 83 pieds 8 pouces.

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1884 et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant pour lier la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave De Armas, notaire, No. 176 rue Royale.
8 mai 8 17 24 31—8 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ilet de terre de valeur,

Rue Magazine, près l'Avenue Peters.

Sallie S. King, tutrice naturelle, etc., vs. Henry L. King et Belle F. King.

No 10,843—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente en partage.

Par HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juin 1884, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un jugement en partage, rendu et signé dans la susdite affaire, le 1er mai 1884, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

Vingt-quatre terrains formant tout l'îlet de terre dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Magazine, Camp, Octavia et Joseph. Les dits lots sont numérotés 1 à 24 inclusivement, conformément à un plan qui sera exposé à la vente.

L'îlet mesure 270 pieds de face sur la rue Camp, 347 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Octavia 270 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Magazine, et 348 pieds 11 pouces de face à la rue Joseph. Cet îlet est le deuxième au-dessus de l'Avenue Peters et juste au-dessus de la station des chars Upper Magazine et près la nouvelle école McDonogh.

Et le même jour à 2 heures de l'après-midi au bureau de feu John K. King, No 65 rue Magazine, entre Natchez et Poydras, il sera vendu dans la même affaire—

Dix actions du N. O. Pacific R. R. Co. de $100 chacune, certains comptes, une montre en or, un lot de meubles de bureau, et deux coffres en fer, dont un à deux portes avec serrure à combinaison.

Conditions de la vente—Pour les actions, effets mobiliers, etc., comptant. Pour la propriété foncière un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à crédit de un et deux ans, du jour de la vente, en billets des acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, garantis par privilège de vendeur, avec les stipulations de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les autres clauses usuelles, lesdits billets devant être subdivisés au gré des parties intéressées. Les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes dues et exigibles dans l'année 1884, et feront un dépôt de 10 0/0 au comptant au moment de la vente.

Actes de vente pardevant T. Wharton Collens, notaire, 46 rue St. Charles, aux frais de l'acquéreur.
6 mai—6, 17, 24, 31, 7 juin

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession Bernard Flanan

Par W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—LUNDI, le 16 juin 1884, à midi à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Natchez et Gravier en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, en date du 13 mai 1884 dossier No 11,251, pour le compte de la succession de Bernard Flanan, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Bellechasse, St Thomas, Ste Thérèse, mesurant 27 pieds de face à la rue St Thomas, et sur une profondeur de 144 pieds 11 pouces et 2 lignes et borné, dans le fond par une allée, en commun, de 20 pieds de largeur pour l'usage du dit lot et des autres

Conditions—Comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera les taxes dues en 1884 en sus du prix de la vente. Acte de vente pardevant Ch Villere, notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 mai—14,25,1,8,15 juin